



## Procès-Verbal Commission Régionale Futsal

---

### Réunion du 26 Novembre 2018 (par voie électronique)

*Présents : Mme Chrystelle PEYRARD - MM. Eric BERTIN, Dominique D'AGOSTINO, Jacky BLANCARD, Roland BROUAT, Luc ROUX.*

*Assiste : M. Yves BEGON, Président des Compétitions.*

### **CHAMPIONNATS**

---

#### **\* OBLIGATIONS DES CLUBS REGIONAUX FUTSAL :**

Faisant suite aux recommandations du bureau plénier du 05 novembre 2018 concernant les obligations imposées aux clubs Futsal dont le procès-verbal a été approuvé par le Conseil de Ligue du vendredi 23 novembre 2018, la Commission Régionale Sportive Futsal se prononce sur l'application de la disposition particulière suivante :

**Pour participer aux compétitions Futsal de la LAuRAFoot (Futsal R1 et Futsal R2), les clubs se devaient d'être en règle avant le 15 juillet avec les obligations imposées à l'article 3.2 du Règlement des Championnats Régionaux Futsal, notamment avec celle d'utiliser des gymnases classés en Niveau 2 (pour Futsal R1) et en Niveau 3 (pour Futsal R2).**

**Leur participation aux compétitions ayant été entérinée en début de saison, la Commission Régionale Futsal a accordé de fait, à titre exceptionnel et uniquement pour la saison 2018-2019, une dérogation aux clubs ne répondant pas à une ou plusieurs obligations (excepté pour les obligations relevant du Statut de l'Arbitrage), afin qu'ils puissent disputer leurs rencontres de championnats de Ligue.**

#### **\* DOSSIER EN R2 – POULE B**

Suite aux différents courriers reçus et constatant que l'A.S. ROMANS ne s'est pas déplacé à MORNANT le 18 novembre 2018 pour y disputer la rencontre de championnat n° 23104.1 : Futsal Mornant / A.S. Romans (match initialement remis du 27/10/2018), la Commission enregistre le forfait de l'A.S. ROMANS et met à la charge de ce club les frais de déplacement des officiels.

**Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.**

## FORMATIONS TECHNIQUES

---

Inscriptions sur le site internet de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football :

\* **Module Futsal de base (découverte + perfectionnement)**

Du 02 au 05 janvier 2019 au Palais des Sports de VAULX EN VELIN.

Inscription sur le lien : [https://laurafoot.fff.fr /inscriptions-formations/](https://laurafoot.fff.fr/inscriptions-formations/)

\* **Certification Fédérale de Futsal Base**

Le 18 Janvier 2019 à LYON.

Le 24 mai 2019 à ANDREZIEUX BOUTHEON.

\* **Formation spécifique arbitre de Futsal**

Organisée par la Commission des Arbitres du District du Puy-de-Dôme les 07 et 14 décembre 2018 à partir de 19h00 au siège du District à Cournon d'Auvergne.

Inscription auprès du District du Puy-de-Dôme avant le 05 décembre 2018.

## REPORT DE MATCH

---

**R2 FUTSAL – Poule B :**

\* Match n° 23116.1 : Futsal Club MORNANT / Futsal LAC D'ANNECY (du 08/12/2018) est reporté au 22 décembre 2018 à 18h00.

Yves BEGON,

Eric BERTIN et Dominique D'AGOSTINO,

Président des Compétitions

Co-Présidents